

Conditions de prêt

Durée du prêt +
prolongations

livres	} 4 semaines + 2 prolongations possibles*
jeux de société	
livres audio	
films	
magazines	
tonies (max. 5)	
jeux vidéo (max. 5)	
liseuses (max. 1)	

* Sauf pour les documents réservés par un autre usager.

limite de 40
documents
par carte

Ressources numériques

Durée du prêt

eBooks	3 semaines
eAudios	2 semaines
eMagazines	1 journée
ePapers	1 - 4 heures

limite de 12
documents
par carte

10 réservations
simultanées
maximum

onleiheSaar

www.onleihe.de/onleihesaar



Stadtbibliothek

Gustav-Regler-Platz 1 | 66111 Saarbrücken

Information +49 (0)681 905 2200

Prolongation +49 (0)681 905 1335

stadtbibliothek@saarbruecken.de

www.stadtbibliothek.saarbruecken.de

Ma bibliothèque en ligne



onleiheSaar



BROCK
HAUS

Inscription et tarifs

www.stadtbibliothek.
saarbruecken.de



SAAR
BRÜ
CKEN

Abonnements et tarifs

carte adulte*	20 €	
enfants et adolescents	–	jusqu'à 18 ans non révolus
carte famille**	35 €	pour 2 adultes
	50 €	pour 3 adultes
tarif réduit	17 €	élèves / étudiants / apprentis de 18 à 25 ans non révolus / conscrits effectuant leur service militaire ou civil / bénéficiaires d'une allocation de chômage (ALG I/II) / bénévoles / membres d'un centre culturel
gratuité	–	bénéficiaires de minimas sociaux (Grundsicherung nach SGB XII)* et/ou de la „SozialCard“ / personnes résidant en France, abonnées des Médiathèques de Sarreguemines ou Forbach
abonnement de 3 mois	8 €	
carte à la journée à utiliser sur place	2 €	

* Cette carte donne accès à toutes les bibliothèques du réseau Saarland Bibliotheken e.V.

* Adultes habitant sous le même toit

Frais de retard

par jour et document adultes	1 € frais maximum: 20 € / document
par jour et document enfants et ados	0,50 € frais maximum: 10 € / document
frais de traitement supplémentaires	10 € après un retard de 20 jours ouvrés

Prêt entre bibliothèques

commande / prolongation	2,50 €
-------------------------	--------

Frais en cas de perte | dommage | remplacement

renouvellement de carte en cas de perte	8 €
perte / détérioration des documents	Les frais de remplacement sont calculés en fonction de la date d'acquisition des documents: - 5 années calendaires et moins: 100% du prix d'achat - 6 années calendaires et plus: 50 % du prix d'achat